



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis N° 01 - 2024 du Comité de direction au Conseil intercommunal

Comptes de l'année 2023

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 11.04.2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes, des statuts de l'Association, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2023, arrêtés au 31 décembre 2023.

1. Introduction

La douzième année d'activité de notre Association clôt l'exercice 2023 et le bouclage des comptes de l'année 2023.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2023 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes. Par conséquent, les charges et les revenus de l'année 2023 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Comptes 2023 (en CHF)	Budget 2023 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'416'721.80	9'322'500.00	94'221.80	1.0%
Biens, services et marchandises	2'006'146.50	2'200'690.00	-194'543.50	-8.8%
Amortissements	68'624.40	0.00	68'624.40	
Rembt, part. et subv. collectivités	446.40	1'000.00	-553.60	-55.4%
Aides et subventions	0.00	500.00	-500.00	-100.0%
Attributions fonds + fin. spéciaux	147'400.00	50'000.00	97'400.00	194.8%
Total des charges	11'639'339.10	11'574'690.00	64'649.10	0.6%
Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	6'100.00	4'000.00	2'100.00	52.5%
Taxes, émoluments, prod. ventes	4'015'464.71	2'282'380.00	1'733'084.71	75.9%
Part recettes cantonales sans aff.	4'417.25	0.00	4'417.25	
Participations et rebts coll. publ.	7'613'357.14	9'288'310.00	-1'674'952.86	-18.0%
Total des revenus	11'639'339.10	11'574'690.00	64'649.10	0.6%

Ainsi, comparés aux charges et revenus de l'exercice 2022, les comptes 2023 se présentent de la manière suivante :

Libellé	Comptes 2023 (en CHF)	Comptes 2022 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'416'721.80	8'661'853.42	754'686.38	8.7%
Biens, services et marchandises	2'006'146.50	2'035'592.91	-29'446.41	-1.4%
Intérêts passifs	0.00	523.40	-523.40	-100.0%
Amortissements	68'624.40	88'020.66	-19'396.26	-22.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	446.40	406.80	39.60	9.7%
Aides et subventions	0.00	93.45	-93.45	-100.0%
Attributions fonds + fin. spéciaux	147'400.00	142'600.00	4'800.00	3.4%
Total des charges	11'639'339.10	10'929'090.64	710'248.46	6.5%
Patentes et concessions	0.00	200.00	-200.00	-100.0%
Revenus du patrimoine	6'100.00	4'310.00	1'790.00	41.5%
Taxes, émoluments, prod. ventes	4'015'464.71	3'435'907.81	579'556.90	16.9%
Part recettes cantonales sans aff.	4'417.25	5'888.15	-1'470.90	-25.0%
Participations et rebts coll. publ.	7'613'357.14	7'482'784.68	130'572.46	1.7%
Total des revenus	11'639'339.10	10'929'090.64	710'248.46	6.5%

2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevées de 0.6% par rapport au budget 2023 et supérieures de 6.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2022.

2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en hausse de 1.0% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 8.7% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2022. Ainsi, l'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 61.7 ETP.

L'augmentation constatée par rapport au budget 2023 et aux comptes de l'année 2022 provient pour l'essentiel d'une indexation des salaires supérieure aux prévisions et de deux policiers en formation (PEF) n'ayant pas été budgétisés.

2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 8.8% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 1.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 190'000.00 par rapport au budget 2023 s'expliquent de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution coût exploitation Polycom, EpsiPol/EpsiPour et SAGA	CHF	20'000.00
Véhicule d'intervention RU102 commandé mais pas encore livré	CHF	73'000.00
Diminution réparations matériel spéc. et affichage prévention	CHF	17'000.00
Diminution remplacement des signaux	CHF	20'000.00
Diminution tenue de représentation des officiers + matériel	CHF	17'000.00
Diminution des frais de carburant	CHF	11'000.00
Diminution de l'entretien des véhicules à moteur	CHF	9'000.00
Diminution des primes d'assurances choses, RC	CHF	9'000.00
Diverses diminutions	CHF	14'000.00
Total des non dépenses	CHF	190'000.00

2.3. Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 68'624.40 comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

2.4. Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2023 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevés de 0.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieurs de 6.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

3.1. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+75.9%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et de 16.9% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.2. Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 4'417.25 comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

3.3. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 18.0% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et supérieurs de 1.7% par rapport aux comptes de l'année 2022.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 1'675'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieures d'environ CHF 130'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	493'359.03	576'000.00	-82'640.97	-14.3%	126.63
Paudex	221'916.32	277'500.00	-55'583.68	-20.0%	144.29
Pully	6'497'136.50	7'940'710.00	-1'443'573.50	-18.2%	336.67
Savigny	400'945.29	494'100.00	-93'154.71	-18.9%	116.28
Total	7'613'357.14	9'288'310.00	-1'674'952.86	-18.0%	270.17

Par rapport à l'année 2022, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	493'359.03	491'439.94	1'919.09	0.4%
Paudex	221'916.32	221'640.89	275.43	0.1%
Pully	6'497'136.50	6'348'172.90	148'963.60	2.3%
Savigny	400'945.29	421'530.95	-20'585.66	-4.9%
Total	7'613'357.14	7'482'784.68	130'572.46	1.7%

4. Conclusions

Le douzième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle plutôt positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2023 et est par conséquent resté à peu près au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2022. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»

1. vu le préavis No 1 - 2024 du Comité de direction du 16 avril 2024,

2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. d'adopter les comptes 2023 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 16 avril 2024.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J.-M. Chevallaz

Le secrétaire



D-H Weber

Annexes :

-
- Les comptes 2023
 - Attestation des comptes 2023 par la fiduciaire



Tél. + 41 21 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

Au Conseil intercommunal de

Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)
Pully

Rapport sur l'Examen Succinct (Review) des Comptes Annuels 2023

(période du 01.01 au 31.12.2023)

le 7 mars 2024
11279/17'046'721/2150'8324/E
GST/SRI/bfi

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

RAPPORT DE L'AUDITEUR

Au conseil intercommunal de Association Sécurité Est Lausannois (ASEL), Pully

Rapport sur l'examen succinct (review) des comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct comptes de la Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2023.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité du comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes de l'association ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 7 mars 2024

BDO SA



Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Responsable de mandat



Steve Rigolet
Expert-réviseur agréé

Comptes communaux (bilan et compte de fonctionnement)